

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024\_1\_24

**Objet : Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 - Demande de subvention auprès de l'Etat – Parvis de l'Ecole Paul Doumer**

**VOTE  
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 8 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au Centre culturel Jean BERNARD, sur la convocation qui lui a été adressée par le Premier Adjoint, Maire par intérim.

Etaient présents : M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, M. MARCILIAC Jérôme, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme WECKERLIN Carine, Mme MESTRE Marie-Aude, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, M. MARTIN Patrice, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir :

Etaient Absents excusés

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

**Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 – Demande de subvention auprès de l'Etat – Parvis de l'Ecole Paul Doumer**

Par délibération n°2024\_1\_23 du 8 février 2024, le conseil municipal a approuvé l'opération d'aménagement du parvis du Groupe scolaire Paul Doumer.

Cet aménagement a pour objectif de :

- répondre à la réglementation des Personnes à Mobilité Réduite,
- valoriser le Groupe scolaire et redessiner un espace public cohérent en harmonie avec les nouvelles façades et le contexte urbain existant.
- désimperméabiliser les sols et faire la part belle aux espaces plantés afin d'apporter ombre et fraîcheur en été.

Le montant prévisionnel des travaux est de 312 766,15 €HT.

Monsieur le Maire informe que la commune peut bénéficier, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, d'une subvention pour cet aménagement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, afin de mener à bien cette opération, selon le plan de financement ci-après :

Financiers	Taux	Montant de la subvention sollicitée
Conseil Départemental	50 %	156 383.07 €
Etat	20 %	62 553.23 €
Autofinancement	30 %	93 829.85 €
<b>TOTAL</b>		<b>312 766.15 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

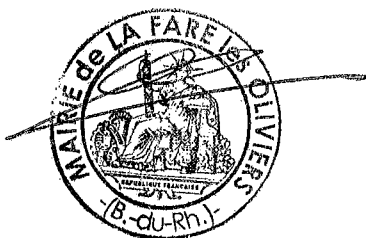
**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, une subvention à hauteur de 20 % du montant des travaux HT pour l'opération d'aménagement du parvis de l'Ecole Paul Doumer.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

